



M'IMPLIQUER À DROIT AU VÉLO

Droit au vélo (ADAV) est une association dynamique grâce à vous !

Si vous le souhaitez vous pouvez la soutenir en participant à ses activités. Voici une liste de « profils d'adhérent-e » parmi lesquels vous êtes libre de choisir celui qui vous correspond le mieux. Certaines actions nécessitent une petite formation d'une heure maximum mais la plupart ne demande pas de compétence particulière.

Merci pour votre aide !

LES ATELIERS VÉLO

Cinq fois par mois, Droit au vélo propose un atelier d'aide à la réparation et à l'entretien des vélos. Face à leur succès, il est parfois difficile d'assurer un accueil convenable et d'aider à réparer tous les vélos.

Accueillant atelier : même si vous n'êtes pas un-e pro en mécanique, vous pouvez aider l'atelier en tenant le stand d'accueil. Vous expliquez aux nouveaux venus le fonctionnement de l'atelier, vous les orientez vers les aide-réparateurs. Vous recueillez l'argent des adhésions, du marquage, de l'achat du petit matériel, des dons...

Aide-réparateur : vous n'êtes pas très bricoleur ? vous êtes expert en mécanique vélo ? Nous pouvons vous former à réparer la majorité des pannes et vous transmettez votre savoir lors des ateliers !

LE MARQUAGE

Droit au vélo est régulièrement sollicitée pour effectuer des marquages contre le vol lors des ateliers vélo, d'événements ou dans les entreprises/établissements scolaires/institutions. Nous avons du mal à répondre à cette demande. Ca peut pourtant être l'occasion de toucher un nouveau public.

Graveur de vélo : en $\frac{1}{2}$ heure, on vous apprend à utiliser la machine à graver les vélos, puis en fonction de vos disponibilités, vous assurez des séances de marquage. C'est aussi l'occasion de donner des conseils pratiques contre le vol.

Responsable des passeports : vous donnez un coup de main au « graveur de vélo ». On vous explique comment attribuer les numéros, préparer les passeports et encaisser l'argent de la prestation. Petite formation de 10 minutes.

LE LOBBYING

Vous pouvez aider Droit au vélo en étant un cycliste citoyen actif !

Épistolier cyclophile : le stylo peut être une arme redoutable pour défendre le vélo en ville. Peu de personnes prennent le temps d'écrire pour exprimer leurs avis et pour les élus, chaque courrier représente l'opinion de nombreux citoyens. Vous pouvez soutenir l'action de Droit au vélo en écrivant à votre maire pour lui signaler des endroits dangereux, pour réclamer des aménagements, ou simplement pour lui exprimer votre satisfaction et lui demander quelles seront les prochaines réalisations cyclables prévues sur votre commune.

Attention : pour être entendu il faut toujours rester courtois et faire des propositions constructives. Si vous le souhaitez, Droit au vélo peut vous conseiller pour la rédaction de votre courrier et bien sûr n'oubliez pas de lui en adresser une copie.

Correspondant local : vous connaissez bien votre commune et vous souhaitez prendre part aux discussions concernant les aménagements ? Les salariés et les correspondants locaux (1 ou 2 par communes) travaillent en binôme pour faire des propositions d'aménagements cyclables et conseiller les communes qui le souhaitent. Ce rôle nécessite une formation ainsi qu'une discussion préalable pour expliquer le rôle précisément.

Cycliste de réunion : les salariés et les correspondants locaux de l'association participent à de nombreuses réunions de concertation avec les élus et leurs services techniques. Droit au vélo ne peut pas toujours être représentée à toutes les réunions publiques présentant des projets d'aménagements. Vous pouvez aider l'association en faisant entendre la voix des cyclistes urbains dans votre commune.

Compteur de vélo : une fois par mois, des cyclistes de Droit au vélo se postent à certains carrefours (parfois dans un café) et comptent tous les cyclistes pendant une ou deux heures. Ces comptages sont très importants car ils permettent d'estimer l'évolution du nombre de vélos dans les rues et ainsi de donner plus de poids à nos propositions d'aménagements cyclables. Cette action nécessite une formation de 15 minutes et on vous fournit les feuilles de comptage.

LA COMMUNICATION

Tracts, plaquettes, affiches... Tous les documents édités par Droit au vélo et disponibles gratuitement sont faits pour sortir du local !

Cycle-diffuseur : on convient ensemble d'une liste de lieux à alimenter (mairies, écoles, bibliothèques, cinémas, administrations, etc.) et vous vous chargez de diffuser notre documentation. N'hésitez pas à nous proposer de nouveaux lieux.

Accrocheur de tracts : sur un périmètre donné, vous accrochez aux guidons des vélos stationnés dans les rues des fiches de Droit au vélo ou autres tracts annonçant nos événements.

LES ÉVÈNEMENTS

Droit au vélo organise ou participe à de nombreux événements : fête du vélo, journée des voies vertes, semaine de la mobilité, etc. Une organisation minutieuse en perspective !

Fêteur du vélo : la fête du vélo a lieu tous les 1ers week end de juin. De nombreuses actions sont à organiser en amont (parcours des balades, invitation des partenaires, demande de matériel, communication, etc.) et encore plus le jour J ! Vous pouvez vous investir dans une ou plusieurs actions. D'autres événements ponctuent l'année (semaine de la mobilité, semaine « respectez les cyclistes », journée des voies vertes, etc.) et demandent l'investissement de bénévoles.

Baladeur : un groupe de bénévoles de Droit au vélo organise régulièrement des balades sur une ou plusieurs journées. Vous pouvez vous joindre à eux et (co)organiser une balade, proposer un parcours, encadrer la balade, etc.

L'HEUROVÉLO

Notre journal est publié à plus de 1000 exemplaires 3 fois par an.

Rédacteur : écrivez un article : témoignage, enquête, billet d'humeur...

Relecteur : après l'écriture, la relecture. Étape cruciale pour proposer un journal de qualité. Ce travail peut être réalisé chez vous grâce à internet.

Plieur de journal : plus de 1000 heurovélos... Donc presque autant d'enveloppes ! Cette charge de travail peut être réduite de manière conviviale en s'y mettant à plusieurs. Les séances de mise sous pli ont souvent lieu en fin d'après midi pendant la semaine.

Distributeur de journaux : vous passez chercher les heurovélos des adhérents de votre ville/quartier et vous les distribuez dans leur boîte aux lettres.

LA VÉLO-ÉCOLE

Droit au vélo ouvre sa vélo-école pour adultes débutants fin 2013.

Initiateur vélo : un samedi sur deux de 10h à 12h, la vélo-école accueillera des personnes qui souhaitent apprendre à rouler à vélo. Vous pouvez aider ces personnes dans leur apprentissage.

Coach vélo : Coachez un cycliste urbain débutant dans sa pratique du vélo en ville. Sur 2 ou 3 parcours, accompagnez un cycliste en lui donnant les bons conseils de circulation en ville. Les horaires sont vus au cas par cas. Une petite formation est prévue pour les coachs.